

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont, par l'intermédiaire de leurs représentants autorisés, signé le présent accord à la date indiquée ci-dessous.

FAIT à Ottawa ce 14^{ième} jour de mai 1975.

ALLAN J. MACEACHEN

Pour le Gouvernement du Canada

FAUSTIN GBAGUIDI

Pour le Gouvernement du Dahomey

L. D. OUÉDRAOGO

Pour le Gouvernement de la Haute-Volta

ALPHA DIAW

Pour le Gouvernement du Mali

M. ARY TANIMOUNE

Pour le Gouvernement du Niger

FALILOU KANE

Pour le Gouvernement du Sénégal